

De la Compagnie du chemin de fer Grand-Nord de Winnipeg, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour la construction de son chemin, et qui l'autorise à construire un embranchement de Portage-la-Prairie à sa ligne-mère;

De la Compagnie du chemin de fer Saint-Laurent et Ottawa, demandant l'adoption d'un acte qui l'autorise à vendre et aliéner certains terrains qu'elle possède et qui ne lui servent pas pour sa voie, et à employer en améliorations permanentes le produit de ces ventes;

De la Compagnie du chemin de fer de Jonction de Guelph, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son entreprise;

De la Compagnie du chemin de fer Pacifique d'Ontario-Sud, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de son pont de chemin de fer;

De la Compagnie du chemin de fer de Montréal et Ottawa, demandant l'adoption d'un acte qui prolonge le temps fixé pour l'achèvement de son chemin.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Macdonald (Victoria), du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MARDI, 11 février 1896.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de bills privés, qui expire vendredi, le 14 courant, soit prolongé au samedi, le vingt-neuvième jour de février courant; et, que le délai fixé pour la présentation de rapports sur bills privés qui expire jeudi, le treize de février courant, soit prolongé au samedi, quatorzième jour de mars prochain.

Le tout respectueusement soumis.

W. J. MACDONALD,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l'honorable M. McInnes (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé :

Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre :

Un état donnant les noms de tous les employés du service civil attachés ci-devant aux départements du Secrétaire d'Etat et de l'Agriculture, qui ont été mis à la retraite depuis le 1er juillet 1894, avec indication de leurs âges, de leurs années de service, de leurs appointements, de leurs pensions de retraite; donnant aussi, dans les cas où ces employés n'avaient pas encore atteint leur soixantième année ou n'avaient pas encore complété trente-cinq années de service, les raisons pour lesquelles ils ont été mis à la retraite et le rapport du bureau de la Trésorerie sur chacun de ces cas; donnant aussi les noms, les âges et les années de service de tous les employés attachés aux dits départements qui ont reçu avis qu'ils vont être renvoyés ou pensionnés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été